

## Conseil Municipal n°5

Séance du 4 mai 2021 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,

Date de convocation : 30/04/2021

**Personnes présentes :** 15/15 conseillers

Christophe VACHERON – Sandrine MARECHET - Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Julien DELHEUR-Isabelle BRUNEL-Valérie GUILLAUME.

**Secrétaires :** Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine GAMBRON

**Secrétaire de séance :** Sandrine MARECHET

**Absent excusé :**

### **1- Approbation du dernier compte-rendu de conseil**

Approuvé à 15 voix sur 15.

### **2- Droit de préemption urbain**

**M le Maire rappelle :**

La réception d'un dossier de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçu en mairie. Ce dossier concerne les parcelles suivantes :

Le bien situé au lieu-dit « les Royats »

Références cadastrales :

Section A N° 2311 les Royats 00ha 02a 63 ca

Section A N° 2311 les Royats 00ha 09Ca 24 ca

Section A N° 2311 les Royats 00ha 00a 14 ca

263 m2, lotissement + 1/7 des parties communes pour **47 000 euros**.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'acquisition éventuelle de cette propriété.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette vente.**

**Approuvé à 15 voix sur 15**

### **3- Présentation rapport d'activité LFA 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Loire Forez Agglomération a établi son rapport d'activités 2020 et que conformément au code général des collectivités territoriales celui-ci doit être présenté au conseil municipal.

M. le maire précise que le rapport complet est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui souhaiteraient le consulter en mairie.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2020.**

**Approuvé à 15 voix sur 15**

#### **4- Convention avec la paroisse Sainte Thérèse**

**M le Maire rappelle :**

La convention entre la paroisse Sainte Thérèse et la commune a été signée en 2005 . Cette dernière permet à la paroisse de solliciter l'aide de la commune pour le paiement des frais de chauffage.

Aussi, l'église est beaucoup moins utilisée qu'auparavant. Une remise à plat de la convention a eu lieu afin de déterminer le montant de cette charge.

M le maire s'est donc mis d'accord sur le montant de la prise en charge des frais de consommation de gaz à la hauteur de 50 %.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de cette nouvelle convention.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

#### **5- Autorisation à donner au maire pour la signature d'un contrat de prestation maintenance informatique**

**M le Maire rappelle :**

Vu le contrat de prestation d'assistance informatique qui lie la commune avec M CEROVETTI

Vu le départ à la retraite de ce dernier.

Il est donc impératif de trouver un autre prestataire. M le maire a rencontré trois entreprises :

- **C pro** : 3000 euros / an, avec engagement sur 3 ans, une assistance (à St Etienne), 4 demi-journées de veille/nettoyage sur tout notre parc informatique (nettoyage et vérification de chaque poste).
- **Le Pic informatique** : 6300 euros / an... idem
- **GN informatique** : pas d'engagement, pas de contrat de maintenance : il se fait payer à la demi-journée. Dépannage ponctuel de moins d'une demi-journée de 80 à 225 euros selon le type d'intervention. Comme il est seul, il n'y a pas de remplaçant pendant qu'il est en vacances.

M le maire expose les avantages et les inconvénients pour chacun et demande à l'assemblée de délibérer sur le choix de la prestation. Après réflexion le choix se porte sur **GN informatique**.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la signature d'un contrat de prestation avec GN informatique.**

**Approuvé à 15 voix sur 15**

## **6- Organisation du temps scolaire 2021/2022**

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés. C'est pourquoi, dans le cas d'une demande de reconduction consensuelle. Une délibération n'est pas nécessaire dans ce cadre. (Suite à une dernière information de l'académie)

### **Suite de l'ordre du jour :**

#### **Infos diverses :**

- Information sur les élections départementales et régionales et le détail de l'organisation ;
  - ✓ Doubles élections (régionales et départementales) le 20 et le 27 juin.
  - ✓ Bureaux de votes ouverts de 8h à 18h avec 6 personnes en permanence.
  - ✓ On propose des plages horaires de 2h30 et tout le monde est présent pour le dépouillement.
  - ✓ Masques et visières sont fournis par l'état et préconise des plexi (avec aide de 150 euros par bureau)
  - ✓ Pour le dépouillement, on demande au public un carnet de vaccination ou un test PCR négatif.
  - ✓ Préparation des tableaux de permanence.

- Choix du prestataire pour la sauvegarde et la messagerie ;

Pour améliorer la sécurité informatique au niveau du stockage des données : CPro propose un serveur sécurisé (infraction, feu, inondation...) à la mairie et crypté. Cela donne aussi accès à un partage des données entre les adjoints. Création d'un nom de domaine pour que chaque adjoint puisse avoir une adresse mail officielle.

- Autorisation à donner au maire pour la signature d'un devis pour un diagnostic amiante ;  
Diagothèque (Célieu) : 30 prélèvements 1950 euros  
Coef Diagnostique (Bard): même prestation 1920 euros

### **Tour de table :**

- L'adjoint aux finances annonce que le département participerait à la hauteur de 220 000 € pour le projet extension espace multiservices ainsi que l'état à la hauteur de 200 000 €, pas de retour de la région à ce jour.
- Dans ce sens, une simulation de prêt a été demandée, les taux restent à ce jour très intéressants, entre autre la caisse des dépôts qui propose un taux à 0.78%. Aussi la possibilité de dons sera possible.
- Communication : la commission a prévu la distribution de la clé.
- Un achat de fleur a été fait et sera distribuée le 12/05/2021 avec l'aide des enfants du CMJ. Un conseil est prévu, le même jour de 17h à 18h30. Aussi un fleurissement de la commune est organisé le 14, 15 et 16 MAI ;
- Un concours de fleurissement est organisé ainsi qu'un concours de jeunes créateurs qui pourront ramener leur production en mairie.
- Le 3 juin commission aménagement.

- Le 26 juin semaine des outils numériques.
- Dans le cadre de la fête de la musique le 18 juin, rencontre avec les musiciens le 31/05 à 20h.
- Les travaux rue des tuileries sont terminés.
- La mise en place des modes doux ont commencé.
- Dans le cadre de l'économie d'énergie, neuf points lumineux seront supprimés sur la commune.
- Le conseil est informé de la possibilité dans le cadre du dispositif révolution d'avoir jusqu'à 20000€ de subvention pour la rénovation du centre bourg.

**CLOTURE DE LA SEANCE à 22h45**

**Prochain conseil municipal  
Le mardi 1er juin 2021 à 20h  
A la salle du conseil  
de la mairie  
de SAINT GEORGES HAUTE VILLE**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte rendu a été affiché en mairie  
À partir du 12 mai 2021.*

*Le Maire, Frédéric MILLET*

